



# Roue Libre

## Réponses des candidats élus à la Mairie de Chambéry 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> élections municipales 2020

**1 / 2ème tour des municipales de Chambéry.** Réponses de Thierry Repentin et Aurélie Le Meur (Demain Chambéry) au questionnaire Roue libre

**Si vous êtes élus,**

### **1. Quelle sera votre politique cyclable pour la ville de Chambéry et son agglomération ?**

*objectifs en % de part modale, Zone à Faibles Émissions, budget, référent vélo, vice présidence mobilité au niveau de l'agglomération, comité de suivi, formation des agent.e.s de la commune, concertation avec les acteurs, participation des habitants, livraison du dernier kilomètre...*

La part modale du vélo pour les déplacements dans la ville de Chambéry est de 5 à 7 % actuellement selon les évaluations. Le potentiel de développement est considérable, car les 3/4 des déplacements en ville sont inférieurs à 5 km. 85% des déplacements de 2 à 5 km s'effectuent en voiture et 15% environ en vélo. On peut envisager capter près de la moitié de ces déplacements en voiture. Il semble donc possible de **doubler la part modale du vélo dans Chambéry**.

Il faut identifier et résoudre précisément les problèmes qui limitent la pratique du vélo : cheminements et stationnements sécurisés notamment, en lien étroit avec **un comité de suivi opérationnel**, en relation avec les usagers et leurs associations, piloté par un tandem d'élus responsables au sein de l'équipe municipale et de l'agglomération, en lien avec un tandem de référents techniques à la ville et à l'agglomération. Les contributions régulières de Roue Libre, notamment les cyclofiches, et la cartographie issues de l'enquête « Parlons vélo » constituent déjà une bonne base de travail.

Des **balades urbaines** avec les membres de ce comité, des élus et techniciens de la comVille et de l'agglomération seront utiles pour partager la réalité du vélo urbain dans les différents quartiers.

Un véritable accompagnement est à mettre en place pour faciliter **l'acquisition ou la location longue durée** des vélos : un panel de différents dispositifs est à activer et à faire connaître auprès des habitants et des employeurs du territoire (prise en charge employeurs dans le cadre du forfait mobilité durable de la loi LOM de décembre 2019), aide à l'acquisition de vélos notamment VAE, bourses aux vélos solidaires,... la Ville et l'agglomération doivent jouer un rôle de catalyseur et de rassembleur auprès des acteurs et entreprises, pour proposer aux habitants une offre de mobilité adaptée, écologique et économique.

Des ateliers de réparation participatifs seront encouragés.

Nous apaiserons la circulation automobile, afin de rendre plus sûrs les déplacements à pied et à vélo et de réduire la pollution. Nous étudierons également la question des livraisons dans le centre dense, afin de remplacer autant que possible les gros véhicules peu chargés par des véhicules plus petits et plus remplis, y compris des vélos-cargos.

### **2. En terme d'aménagements, quelles actions seront réalisées en 2020-2021 et au terme de votre mandat en 2026 ?**

*méthodologie de travail, réalisation du schéma directeur cyclable (nombres de kilomètre en pistes et en bandes cyclables, phasage, budget annuel d'investissement...), réseau express vélo, plan de circulation, révision du PLUi-HD...*

Le PLUi-HD sera expertisé dans toutes ses dimensions, et notamment son volet mobilités. Il sera très probablement modifié, ou révisé si cela s'avère nécessaire. La décision ne peut être prise que par Grand Chambéry, compétente en urbanisme. Mais, dans l'attente de l'approbation d'une éventuelle future révision, qui prendra en tout état de cause plusieurs années, il faut agir dès le début du mandat, avec les marges de manœuvre dont dispose la Ville.

Le schéma directeur cyclable intégré au PLUi-HD est globalement complet et consensuel, comme le confirment les contributions de Roue Libre à l'enquête publique. Il doit faire l'objet d'améliorations en lien avec le comité de suivi opérationnel, les usagers et leurs associations, avec notamment tous les points noirs mis en évidence par l'enquête « parlons vélo » en 2019.

Mais il s'agit maintenant de « changer de braquet » dans sa mise en œuvre opérationnelle que nous estimons à environ 20 M€. L'objectif est de mettre en œuvre **l'ensemble du schéma directeur cyclable en 2 mandats environ**, ce qui nécessite un budget d'investissement de plus de 1,5 M€ par an, ce qui représente 25 € par habitant et par an au lieu d'à peine 5 € ces dernières années.

La question des liaisons inter quartiers et de l'intégration du mode cyclable (et également de piéton) dans les grandes opérations urbaines (Rubanox, Vétrotex, Cassine,...) constitue également un enjeu majeur. Il faudra éventuellement revisiter ces projets en vue de leur amélioration.

Parallèlement, nous poursuivrons le partage de l'espace public et la réduction de la place de la voiture individuelle en ville, en réaménageant certains axes en concertation avec le comité de suivi, les usagers et leurs associations. Il s'agit notamment de l'avenue des Ducs de Savoie ou encore de la liaison Place Caffé – Place Monge. Nous officialiserons le double sens cyclable de la rue Sommeiller.

Nous continuerons également d'étendre la limitation à 30km/h au-delà de l'hyper centre en réalisant des aménagements qui obligent le respect de la limitation, avec une attention particulière aux abords des écoles.

### **3. Quel sera votre plan d'action pour poursuivre le développement du stationnement vélo ?**

*arceaux vélos, stationnement fermés (type vélobox), révision % de surface plancher dédiée au stationnement vélo dans le PLUi-HD...*

Un des freins à l'usage massif du vélo réside dans les problèmes de **stationnement sécurisé**, tant au lieu de résidence, qu'au lieu de travail ou dans les espaces publics. Dans de nombreux lieux à Chambéry, en centre-ville comme par exemple la Place Saint Léger, il est très difficile de pouvoir stationner son vélo de façon satisfaisante. Sans transformer des espaces publics patrimoniaux en garages à vélo, il est indispensable d'organiser le stationnement des vélos dans de nombreux points très fréquentés de Chambéry et d'équiper immédiatement de façon très importante, d'arceaux à vélo sécurisés, avec un **véritable maillage** du territoire communal.

Nous serons également attentifs à l'écartement entre les arceaux, afin qu'un nombre suffisant soit réellement utilisable par des vélos utilitaires (vélos avec sacoches, paniers, siège enfant, VAE...), et à la distance de l'arceau à l'obstacle le plus proche, afin qu'il soit possible d'attacher le cadre et la roue avant avec un U en toutes circonstances. Nous pourrions par exemple expérimenter des arceaux de ce type, ou similaire : [https://www.seri.fr/porte-velo-dionysos\\_prd\\_68\\_fr.html](https://www.seri.fr/porte-velo-dionysos_prd_68_fr.html)

La détermination des stationnements prioritaires sera effectuée en lien avec le comité de suivi opérationnel, et pourra être pour partie financée par le **budget participatif** à hauteur de 5% du budget d'investissement de la Ville, que nous envisageons, pour soutenir les projets des citoyens en lien avec les conseils de quartier. Les initiatives des habitants pour permettre le stationnement résidentiel des vélos seront encouragées et aidées techniquement et financièrement par la Ville.

La question de **stationnements fermés sécurisés**, de type Vélobox, est à réfléchir de préférence à l'échelle de l'Agglomération. Elle sera expérimentée à l'échelle de la Ville, prioritairement dans les quartiers où les logements disposent rarement de cave ou de garage à vélos collectifs sécurisés. Des box sécurisés adaptés peuvent ainsi être implantés sur l'emprise d'une place de stationnement en ville, ainsi que dans des parcs de stationnement de la Ville, ou dans des zones d'activités économiques.

Pour ce qui concerne une future évolution du PLUi-HD, l'objectif sera d'atteindre un minimum de **3% de surface de plancher dédié** au stationnement vélo. Mais cela ne concernera que les nouvelles opérations, l'enjeu est d'apporter des solutions rapides au stationnement sécurisé des vélos dans **l'habitat collectif existant** qui en est souvent dépourvu ou mal pourvu.

### **4. Quel soutien sera apporté aux acteurs vélo dont l'association Roue libre ?**

*soutien financier, mise à disposition de locaux, maison du vélo, appui services vélo (autoréparation, apprentissage, remise en selle...)...*

Nous souhaitons un changement de paradigme dans la relation de la Ville avec les associations, avec notamment des soutiens financiers mais également de véritables partenariats. Ainsi un soutien logistique sera alloué à Roue Libre, et nous signerons une convention pour soutenir son rôle de promoteur du vélo.

Au-delà des investissements pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, l'accent doit être également mis sur la **formation/éducation** des habitants, avec des propositions de « vélo-école » pour les enfants notamment ou de remise en selle pour les personnes peu coutumières du vélo. La Ville financera des formateurs (estimés à 2 ETP) qui agiront en priorité en direction des plus jeunes, en lien avec la politique municipale de santé, les activités périscolaires et le projet sportif de la Ville et de l'agglomération.

### **5. Quelles seront vos actions de communication en faveur du vélo et de sa pratique ?**

*communication à destination des non-cyclistes, sensibilisation au partage de l'espace public, utilisation du vélo par les agent.e.s de la commune et de l'agglomération, offre de location de vélos utilitaires...*

De nombreux membres de notre liste se déplacent régulièrement à vélo. C'est déjà en soi une première forme de communication par l'exemple.

Nous développerons un programme de sensibilisation et de conseil pour aider les automobilistes à passer au vélo (ou au VAE), en s'appuyant sur les associations et l'agence Ecomobilité. Des vélo-écoles permettront de se (re)mettre en selle.

Des actions, complémentaires de la signalisation, doivent également sensibiliser les automobilistes au partage de l'espace public avec les vélos et les piétons dans le cadre de la semaine de la mobilité, des actions spécifiques peuvent être organisées avec une fête du vélo et un programme d'animations pour tous publics, ainsi que la relance d'une journée sans voiture ou une journée vélo (initiée par Roue Libre).

Nous proposerons des achats groupés de vélos, notamment utilitaires (vélo-cargo, triporteur, et également remorque ou vélos pliants), aux particuliers par l'intermédiaire de la Ville à des conditions attractives. De la même façon, la flotte de vélos utilitaires sera renforcée pour la location à la Vélostation. La Vélostation est un lieu vélo identifié par les habitants et usagers. Il est important de renforcer ce lieu avec les acteurs associatifs qui doivent y trouver toute leur place. Un tel lieu central n'est pas exclusif d'actions décentralisées dans les quartiers, à la rencontre des habitants qui n'utilisent pas encore le vélo. Une animation peut également être envisagée dans des locaux commerciaux de centre-ville.

La flotte de vélos de service à destination des agents de la Ville sera également renforcée en concertation avec les agents dans le cadre de la démarche de modernisation de l'action publique municipale, notamment avec des vélos-cargos pour réaliser certaines missions.

## **2 / 1<sup>er</sup> tour des municipales de Chambéry.** Réponses des candidats Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire (Aurélie Le Meur) et Chambéry en commun (thierry Repentin) au questionnaire Roue libre Parlons Velo ! Municipales 2020

### **Action n°1**

Des le début de mandat, **remettre à jour le plan vélo**

— en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;

— en établissant un budget annuel de minimum 1,4 millions d'euros

*Affecter un budget d'investissement pour infrastructures cyclables de 10€ minimum (et jusqu'à 25 €) par habitant et par an comme préconisé par la FUB. En 2020, comme en 2019, le budget des aménagements cyclable pour Grand Chambéry représentait respectivement 4,4€ et 4,1€ par habitant et par an*

*S'appuyer sur le PLUi-HD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements) de Grand Chambéry valide en 2019 pour la mise à jour du plan vélo et y inclure des objectifs mesurables quantifiés, planifiés et priorisés avec l'ensemble des acteurs : budget annuel, objectif en % de part modale, kilomètres de pistes cyclables réalisés et en projets, priorités et phases de réalisation, nombre de places de stationnement vélo, comptages vélo.*

### **Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Le comité de suivi opérationnel, en relation avec les usagers et leur associations, s'inscrit tout à fait dans le volet « Chambéry par et pour les citoyens » de notre projet.

Le schéma directeur cyclable intégré au PLUi-HD nous paraît plutôt complet et consensuel, ce que confirment les contributions de Roue Libre à l'enquête publique. Il doit cependant faire l'objet d'améliorations en lien avec les usagers et leurs associations. Nous pensons par exemple à la rue Sommeiller et, d'une façon plus générale, à tous les points noirs mis en évidence par l'enquête « Parlons vélo » 2019.

Nous estimons la réalisation du schéma directeur cyclable à 20 M€. Au rythme budgétaire prévu à partir de 2020 (0,5 M€ par an), il faudrait 40 ans pour le réaliser ! Nous passerons à 2 M€ par an, afin de le réaliser en 10 ans.

### **Thierry Repentin (Chambéry en commun) je m'engage !**

Il faut des engagements clairs, applicables rapidement et qui pourront être tenus dans la durée ! C'est pourquoi nous augmenterons le budget vélo à au moins un million d'euro dans l'immediat, pour financer un plan vélo ambitieux.

La mise en œuvre du plan vélo (sous tous ses aspects : investissements, sécurisation, stationnement, formation, etc.) sera concertée en continue avec les associations de cyclistes.

### **Action n°2**

**Affecter au moins 1% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets** (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

### **Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui correspond à la proposition 15 de notre projet.

### **Thierry Repentin (Chambéry en commun) je m'engage !**

Nous élaborerons un budget participatif à hauteur de 5% du budget d'investissement de la collectivité pour que les citoyens soient à l'initiative de projets pour leur ville et leur vie, en lien avec les conseils de quartier. Cette mesure est en cohérence avec notre politique de démocratie participative et de participation citoyenne.

### **Action n°3**

**Designner un ou une responsable (madame ou monsieur velo) et mettre en place un comite velo regulier se reunissant au minimum 4 fois par an.**

*Afin de co-construire une politique mobilite coherente, il est essentiel de dialoguer regulierement avec les differents acteurs, dont les representants des cyclistes et des usagers, en amont des projets et des revisions de documents d'urbanisme. Cette concertation permet de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et de s'assurer de la coherence des choix techniques au regard des pratiques.*

*Au niveau de chaque commune, designner un referent politique et un referent technique. Au niveau de l'agglomeration, nommer un.e vice president.e mobilite regroupant les competences voirie et transport.*

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville ecologique et solidaire) je m'engage !**

Cette proposition, proche de votre proposition 1, nous semble une evidence.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Car les mobilites sont une priorite politique pour Chambery en commun et une urgence pour les habitants, les interlocuteurs seront clairement identifiés a tous les niveaux : municipalite, services (ville + aggro), conseil communautaire. En matiere d'attribution, il est necessaire que le "portefeuille" de l'adjoint-e et du/de la vice-president-e soit complet afin d'agir efficacement. Par ailleurs, la municipalite travaillera en transversalite grace a un pole "transition ecologique et solidaire" au sein de l'executif. Les mobilites en general et la politique velo en particulier sont pleinement concernees.

L'instauration d'un comite velo s'inscrit dans une volonte de reelle transversalite entre les services, a savoir avec les themes de l'amenagement, du logement, de la transition ecologique et solidaire, de la sante, du sport, etc. Ce comite integrera necessairement les habitants et les usagers du velo.

#### **Action n°4**

**Former l'ensemble des technicien · ne · s en lien avec le velo aux specificites de ce mode de deplacement.**

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville ecologique et solidaire) je m'engage !**

*Pas de commentaire*

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Les techniciens seront formes aux specificites du velo. Les elus le seront egalement, tout au long du mandat : c'est un engagement de la Charte ethique de Chambery en commun. D'une part, pour les inciter davantage a se deplacer en modes doux. D'autre part, pour acquerir l'experience de la « realite » du velo en ville. Pour cela les techniciens du velo seront sollicites pour parcourir a velo les itineraires lors des etudes d'amenagement (principe des "balades urbaines"/"marches exploratoires".. a velo !). Il y aura aussi une sensibilisation, formation aupres du personnel (public ou entreprise) pour anticiper et securiser les itineraires cyclables pendant les divers travaux.

#### **Action n°5**

**Creer des pistes cyclables larges, continues et securisees, c'est-a-dire separees physiquement des pietons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :** Mettre en place un veritable "squelette" cyclable structurant et securise prevu dans le PLUi-HD avec la creation d'amenagements cyclables continus et separees materiellement du reste de la circulation avec des pistes larges et efficaces en limitant les intersections et laissant la priorite aux cyclistes (a l'exemple des pistes « chrono », et des reseaux express Velo mis en place dans d'autres villes).

*Pour le realiser, un travail doit etre co-construit en amont avec les associations d'usagers, et l'integrer aux documents*

*d'urbanisme en tant que schema directeur cyclable, en se basant entre autres sur les donnees des usagers Cyclofiches de Roue libre (<http://www.cyclofiches.rouelibre.net>) et le resultat du barometre FUB 2019 (<https://www.parlons-velo.fr/>).*

*Realiser le maximum d'amenagements inscrits au PLUi-HD et traiter specifiquement les points noirs releves dans les enquetes velo dans les 2 ans :*

- *la traversee cyclable de Chambery avec une piste cyclable sur les quais de la Leysse afin de relier la voie verte de la Leysse et l'avenue verte sud*
- *l'amenagement de la liaison Place Caffe - Place Monge, axe structurant de contournement du centre historique*

*et dans les 5 ans maximum, l'amenagement :*

- *en axe structurant de l'avenue d'Aix les Bains (RD991) montee des Hauts de Chambery*
- *de l'avenue du Comte Vert, du stade nautique a l'avenue Leclerc*
- *de l'avenue Jean Jaures a Chambery*
- *du Pont des Amours a Chambery*
- *de la RD 1006 a La Ravoire*
- *de l'echangeur VRU de La Motte Servolex (Rue du Nant Bruyant qui relie La Motte Servolex aux Landiers)*
- *de la traversee de Cognin (RD 1006 entre le pont sur l'Hyeres et le parc relais)*

*Refléchir à la mise en place d'un éclairage sur quelques tronçons prioritaires de voies vertes à forte cohabitation de piétons (exemple Voie verte Sud à Bassens)*

**Aurélié Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Voir réponse à la proposition 1 ci-dessus.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Le plan de circulation des vélos fait partie intégrante du plan de circulation de notre programme. L'aménagement des pistes cyclables est un point crucial de notre politique mobilité. Nous penserons cet aménagement à l'échelle du Grand Chambery en concertation avec les usagers et les autres communes concernées. Des aménagements sont à prévoir, par exemple, sur la liaison Chambery centre vers les Hauts de Chambery. Nous nous appuyerons sur l'expertise d'usage des cyclistes. Cette démarche procède d'une volonté globale de repenser l'aménagement de l'espace public en réduisant la place considérable aujourd'hui consacrée quasiment exclusivement à la voiture individuelle.

**Action n°6**

**Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :**

Relier gare, écoles, commerces et zones commerciales, équipements municipaux et créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

**Aurélié Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Voir réponse à la proposition 1 ci-dessus.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

L'aménagement des pistes cyclables – jonctions, liaisons aux lieux stratégiques de la ville et divers équipements – est un sujet essentiel du programme mobilité que nous proposons. Le stationnement sécurisé ne devra pas être oublié.

Les liaisons interquartier en modes doux deviendra un critère impératif pour l'aménagement de nouveaux quartiers ou zone d'activités (Rubanox, Vetrotex, Cassine, etc.).

**Action n°7**

**Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville.** Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Ce changement de cadre est une façon de permettre à chaque mode de déplacement de prendre sa juste place, de réduire la pollution, d'augmenter la sécurité et de fluidifier le trafic.*

**Aurélié Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Au-delà du seul plan de circulation, plusieurs propositions de notre projet visent à réduire la dépendance à l'automobile et à limiter la place qu'elle occupe :

20. Cesser de construire des parkings et arrêter la construction du parking Ravet si c'est encore possible, pour tenir compte du développement des alternatives à la voiture

45 et 63. Soutenir le commerce de proximité, facilement accessible à pied et à vélo, et arrêter le développement des zones commerciales périphériques, conçues pour l'automobile

50. Apaiser la voirie et viser 80% de la voirie communale en zone 30, zone de rencontre ou aire piétonne

64. Conditionner toute nouvelle construction à une desserte de bon niveau à pied, à vélo et en bus, pour tous les besoins de la vie quotidienne

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

En améliorant le réseau de bus, en créant des connexions entre tous les modes de déplacement, en installant des zones de stationnements connectées à cet ensemble, la place de la voiture sera réduite. C'est un objectif politique. Il s'agit à la fois du sens de l'histoire et d'une nécessité urbanistique, sanitaire et écologique.

Il faut également apporter des solutions aux automobilistes qui n'ont aujourd'hui d'autre choix que d'utiliser leur voiture.

L'autopartage et le covoiturage sont une des pistes, avec bien entendu le développement des transports en commun et des modes doux. Nous multiplierons les incitations pour faciliter le recul de l'utilisation de la voiture individuelle.

**Action n°8**

**Reaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.**

En contre-exemple de ce qu'il faut faire, la ville de Chambery vient de doubler en 2x2 voies l'avenue du Repos et prévoit de créer une route 3 voies de 9,25 m de large (nouvelle avenue Claude et Philomène Folliet) en bordure du nouvel « éco-quartier » Vetrotex.



**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

La redistribution de l'espace en faveur des piétons, des vélos et des transports en commun nous semble une évidence.

Deux axes nécessitent un traitement urgent, en concertation avec les usagers et leurs associations, l'avenue des Ducs de Savoie et l'avenue de Lyon, entre la place Caffé et Curial.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Les aménagements routiers doivent découler d'une vision globale : réduction de la place de la voiture individuelle,

développement des transports en commun (qui toutefois exigent certains gabarits des voies !) et des modes doux, liaisons interquartiers. Ils doivent donc être pensés dans le cadre du projet urbain et des opérations d'urbanisme, que le plan de circulation doit intégrer. La situation actuelle est caractérisée par l'absence de vision d'ensemble et de réelle ambition.

Demain, les "contre-exemples" cités n'auront plus lieu d'être.

#### **Action n°9**

**Generaliser la vitesse de circulation a 30 km/h** en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui correspond à la proposition 50 de notre projet.

**Thierry Repentin (Chambery en commun)**

L'aménagement de la ville pour faciliter l'utilisation du vélo fait partie de notre projet de plan de circulation. Attention toutefois au gabarit des voies : les voies de circulation ont des gabarits réglementés et il faut permettre également au bus de circuler de manière aisée et apaisée.

Nous continuerons d'étendre le 30 km/h au-delà de l'hyper-centre en réalisant les aménagements qui obligeront le respect de la limitation de vitesse. Les abords des écoles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

#### **Action n°10**

**Generaliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.**

*Poursuivre cette démarche au niveau de la ville de Chambery et la développer à l'échelle des autres communes de l'agglomération*

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

C'est une mesure déjà répandue à Chambery, mais nous traiterons aussi les rues « oubliées » lors des mandats précédents, à commencer par la rue Sommeiller.

La double expertise des services et des associations d'usagers permettra de concilier facilité de déplacement à vélo et sécurité de tous les usagers de l'espace public.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Les doubles-sens (notamment rue Sommeiller) peuvent se généraliser, en tenant compte de la sécurité des cyclistes et des piétons.

Le respect des sas vélo doit être amélioré avec des opérations de sensibilisation, mais aussi des sanctions pour les automobilistes contrevenants.

#### **Action n°11**

**Planter des arceaux vélos normatifs** (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Et offrir plus de stationnement vélo sécurisé en particulier à proximité de la gare et dans les quartiers résidentiels.

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Nous sommes d'accord avec cette proposition.

Nous serons également attentifs à l'écartement entre les arceaux, afin qu'un nombre suffisant soit réellement utilisable par des vélos utilitaires (vélos avec sacoches, paniers, siège enfant, VAE...), et à la distance de l'arceau à l'obstacle le plus proche, afin qu'il soit possible d'attacher le cadre et la roue avant avec un U en toutes circonstances.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Nous mettrons en place des arceaux à vélo pour encourager l'utilisation du vélo en ville. Il faut également songer aux attaches en façades des bâtiments ainsi que des garages spécifiques. De même, il faut penser

en amont de tout aménagement urbain : quelle sera la place du vélo dans les nouveaux écoquartiers, dans les opérations de logements, lors d'une rénovation, etc.

Nous expérimentons les box sécurisées, dont les dimensions permettent l'insertion dans une place de stationnement.

#### **Action n°12**

**Installer des stationnements fermes type velobox ou espace vélo sécurisé** dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

*A développer en particulier dans les centres villes anciens*

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Nous sommes d'accord avec cette proposition, à mettre en œuvre en association avec les habitants, les associations d'utilisateurs et les services concernés.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Nous mettrons en place des velobox ou des espaces vélo sécurisés pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activités.

Le stationnement sécurisé du vélo sera intégré au cahier des charges des parkings en ouvrage.

Voir également réponse à la question précédente.

#### **Action n°13**

**Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels** dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et

subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

*Reviser le PLUi-HD en imposant un minimum de 3 % de surface de plancher dédiée au stationnement vélo.*

*« Le programme Alvéole de la FUB permet d'apporter jusqu'à 60% du financement de stationnement vélos dans l'habitat social et près des pôles d'échanges. »*

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Nous sommes favorables à cette proposition dans le cadre d'une future évolution du PLUi-HD.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Nous devons prévoir dans les nouveaux aménagements l'intégration de locaux pour les vélos accessibles, tant dans le parc privé que les logements sociaux. La rénovation énergétique des bâtiments est l'opportunité de mener une réflexion sur la place du vélo.

Nous engagerons des discussions avec les co-propriétés pour inciter à installer des arceaux voire des abris vélos dans les bâtiments. Le stationnement sécurisé des vélos sera intégré au cahier des charges des constructions nouvelles. Un travail concerté avec les bailleurs sociaux doit permettre des équipements adaptés, mais aussi des incitations à l'usage du vélo.

#### **Action n°14**

**Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux** (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

*Soutenir également l'achat de vélo... neuf ou d'occasion pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux.*

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !**

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui a été en vigueur par le passé à Chambery et qui a eu un effet bénéfique pour le développement de l'usage du vélo dans l'agglomération chambérienne.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Des dispositifs existent déjà pour aider les particuliers à investir dans l'achat d'un vélo et de son équipement. Ils sont par ailleurs renforcés depuis la LOM, publiée en décembre 2019.

Nous prévoyons de renforcer l'aide à l'achat de vélo électrique.

Nous soutiendrons l'offre en location de la velostation (notamment vélo-cargo ou remorques..).

La ville proposera des "vélos de service" à ses agents.

#### **Action n°15**

**Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.**

*Depuis 1992, l'association Roue Libre, avec peu de soutien financier et matériel (local) des collectivités locales, accompagne les actions de promotion du vélo à l'échelle de l'agglomération chambérienne : ateliers*

*de reparation participatifs, outil de remontee de terrain sur les aménagements cyclables, festival du voyage a velo, apprentissage du velo, lieu d'information et de renseignement sur la culture velo.... Un soutien dans la duree au fonctionnement des associations velo est indispensable pour perenniser et poursuivre le developpement de ces services aux habitants.*

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville ecologique et solidaire) je m'engage !**

Nous souhaitons un changement de paradigme dans la relation de la municipalite avec les associations, notamment par un retour a des niveaux suffisants de soutien (subventions et en nature) mais aussi par de veritables partenariats (conventions pluriannuelles, potentiellement definies par secteurs avec plusieurs associations), comme propose dans la mesure 10 de notre projet.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Nous soutiendrons les associations de services velo et nous travailleront avec celles-ci pour etre a l'ecoute des usagers. Un soutien logistique sera alloue a Roue Libre. Par ailleurs, nous signerons une convention avec cette association pour reconnaitre le role des promoteurs du velo.

#### **Action n°16**

**Creer une maison du velo accueillant les acteurs associatifs velo et donnant une visibilite a la politique cyclable de la ville.**

*Rassembler des services velo en un lieu visible, central, adequat et strategique.*

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville ecologique et solidaire) je m'engage !**

Nous sommes d'accord avec cette proposition, a construire avec les acteurs associatifs. Cela pourrait peut-etre se faire en rehabilitant des locaux commerciaux vacants en centre-ville, qui trouveraient ainsi un usage d'interet general, tout en apportant de la vie a la ville.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

La velostation est le lieu "velo" identifie par les habitants. L'essentiel est de renforcer un lieu au carrefour des usages, donc proche de la gare et du centre-ville, a proximite egalement du futur centre d'echange des bus. Les acteurs associatifs doivent y trouver toute leur place.

Un tel lieu centralise n'est pas exclusif d'actions "delocalisees", pour venir a la rencontre des habitants qui n'utilisent pas encore le velo.

#### **Action n°17**

**Favoriser le deploiement du programme national "savoir rouler a velo" dans les ecoles primaires.**

*Soutenir la mise en place de velobus et creer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes a tous pour permettre l'apprentissage du velo.*

*Le manque d'activite physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un probleme majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids. Favoriser le velo, et notamment son apprentissage a l'ecole et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique reguliere et participe a l'epanouissement et a l'autonomisation des jeunes. Le gouvernement a decide dans son plan velo, de generaliser le « savoir rouler a velo » a l'ecole : tout enfant entrant en 6eme doit etre capable de rouler a velo. La mairie peut accompagner cette mesure.*

**Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville ecologique et solidaire) je m'engage !**

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui est une illustration de notre proposition 21 - Developper les programmes de sensibilisation et de conseil pour changer les habitudes.

**Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !**

Le recul de la pratique du velo chez les plus jeunes est alarmante. Il faut l'enrayer d'urgence en s'appuyant sur les nombreuses competences a Chambery dans le secteur du velo et en lien avec les ecoles. Concretement, la collectivite financera des emplois de formateurs qui agiront en priorite en direction des plus jeunes. Nous estimons ce besoin a deux ETP.

Cette action sera menee en lien avec la politique municipale de sante, les activites periscolaires et le projet sportif de la ville et de l'agglomeration.

#### **Action n°18**

**Equiper les services municipaux de velos-cargo pour realiser une partie des livraisons municipales a velo (repas a domicile, approvisionnement des ecoles, entretien des espaces verts, police municipale).**

*Et equiper les services municipaux de velos pour les déplacements professionnels.*

*Le velo peut etre une source d'economie et de visibilite pour l'action des services municipaux. Les communes peuvent promouvoir la logistique a velo, en equipant leurs services de velo-cargo, pour l'entretien des espaces verts ou la livraison de repas par exemple. Un velo-cargo est bien moins onereux qu'une camionnette pour de petites livraisons.*



Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !

Cela nous semble une évidence : les collectivités publiques doivent montrer l'exemple !

Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !

Nous pourrions proposer de mettre le vélo comme moyen de déplacement dans la ville pour les services municipaux qu'après une concertation avec les premiers intéressés : les agents.

Nous profiterons de la démarche de modernisation de l'action publique municipale pour travailler sur les usages quotidiens des agents, et donc sur l'adaptation des outils mis à leur disposition : le vélo-cargo peut se révéler plus efficace (et économique !).

#### Action n°19

**Proposer le forfait mobilité durable** (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) **aux agents municipaux.**

*Et accompagner la mise en place de plans de déplacements mobilité (PDM) dans les entreprises du territoire avec la mise en place du forfait mobilité, d'aide à l'acquisition de vélo, de stationnement et de soutien aux déplacements professionnels en mobilité douce.*

Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !

Nous sommes d'accord avec cette proposition, à construire avec les services concernés et les acteurs associatifs tout en prenant en compte le nécessaire temps d'adaptation pour les agents.

Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !

Nous étudierons la mise en œuvre rapide du forfait mobilité durable au bénéfice des agents municipaux.

Nous profiterons des nouvelles dispositions de la LOM pour réunir les employeurs du territoire et mettre en cohérence à la fois les moyens et les dispositifs de mobilités mis en œuvre en direction des salariés. C'est un geste politique fort : plutôt que laisser chacun s'organiser dans son coin, l'agglomération jouera son rôle d'assembleur, pour une offre de mobilité mieux adaptée et économique car plus cohérente.

#### Action n°20

**Créer une "journée sans voiture"**. Par exemple, chaque année en septembre dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, organiser une journée sans voiture pour expérimenter une nouvelle appropriation de l'espace urbain.

Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !

Cette mesure de sensibilisation a été pratiquée à Chambery pendant plusieurs années, avant de tomber progressivement dans l'oubli.

Nous pourrions la rétablir, en partenariat avec les associations et les services concernés, par exemple en lien avec d'autres dispositifs comme la Semaine européenne de la mobilité ou le Challenge Mobilité régional.

Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !

Il est possible d'organiser une fête de la mobilité douce avec un programme d'animations pour tous les publics. Nous pouvons également relancer la journée sans voiture initiée par Christophe Berard en centre-ville lors de la semaine de la mobilité. Un projet dans lequel la Ville s'engage, serait une journée vélo avec un petit déjeuner offert (action qui a été initiée par Roue libre).

#### Action n°21

**Lancer un plan de communication** orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Aurélie Le Meur (Chambe Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire) je m'engage !

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui est une illustration de notre proposition 21 - Développer les programmes de sensibilisation et de conseil pour changer les habitudes.

Thierry Repentin (Chambery en commun) je m'engage !

Pour redonner aux usagers l'envie d'utiliser le vélo, nous pouvons initier des balades urbaines à vélos. Il faut élaborer une communication permanente autour du vélo et surtout une sensibilisation quotidienne dans les écoles, les entreprises, en ville, etc